№ 5. Vendredi 7 Janvier 1848. 19me Année

PRIX D'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . . .	14 »	16 »
» trois mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Spui, [illegible]

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES

Chez M. van Weelden, libraire, [illegible] et chez les Héritiers [illegible] braires, *Lange Pooten*, [illegible]

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franche de port*.

LA HAYE, 6 Janvier.

Le chambellan maître des cérémonies, fait publier un avis pour annoncer qu'à l'occasion du décès de S. A. R. Madame la princesse Caroline Charlotte de Wurtemberg, née duchesse de Saxe-Altenbourg, épouse de S. A. R. le prince Paul de Wurtemberg, la Cour prendra le deuil pour trois semaines ; la première semaine le demi-deuil, et les deux autres semaines, le petit-deuil.

Le petit-deuil sera porté pendant une semaine à l'occasion du décès de S. A. le duc Henri d'Anhalt-Coethen.

La revue diplomatique, le *Portefeuille*, qui se publie à Paris, reproduit la correspondance suivante datée de La Haye, relativement au changement ministériel qui a eu lieu dans notre gouvernement :

« La démission accordée par le Roi au général de La Sarraz des fonctions de ministre des affaires étrangères, n'a aucune signification politique, ainsi que nos journaux d'opposition, toujours très mal informés, semblent le croire. Le général, atteint depuis long-temps d'une surdité qui ne fait que croître avec l'âge, avait, il y a plus d'un an déjà, sollicité sa retraite, que le roi vient enfin de lui accorder de la manière la plus honorable pour ce fidèle serviteur, en le nommant ministre d'Etat sans portefeuille, et en lui conférant, ce que nos journaux n'ont pas encore publié, la grand croix de l'ordre du Lion-Néerlandais.

» La retraite du ministre des finances, M. Van Hall, a réellement une portée politique. Elle est la suite d'un dissentiment de ce ministre avec le conseil tout entier sur une de réformes dans la constitution qu'en vertu des promesses royales le gouvernement va bientôt proposer aux Chambres. Les journaux hostiles au pouvoir, constamment prêts à saisir chaque occasion qui peut leur procurer le moyen de le déconsidérer, cherchent à faire croire au public que M. Van Hall est tombé victime de ses opinions libérales, et que sa retraite, demandée parce que son avis n'avait pu prévaloir, est une preuve de l'insignifiance des réformes promises. Comme on ne sait pas ce qui s'est passé au conseil, ni quels sont les objets auxquels s'étendra la révision de la loi fondamentale, il sera prudent de suspendre tout jugement et sur le degré de libéralisme de M. Van Hall, et sur l'esprit plus ou moins progressif qui anime le Roi.

» M. Van Rappard, qui succède à M. Van Hall, a, lui aussi, de grandes connaissances en matière de finances, et il n'est aucune mesure importante proposée par son prédécesseur sur laquelle celui-ci ne l'ait consulté. M. Van Rappard, longtemps député à la Seconde Chambre, est en outre excellent orateur. M. Van Hall se retire, du reste, avec la satisfaction, et tout le pays, le Roi le premier, lui rendent ce témoignage, d'avoir glorieusement rempli une mission aussi difficile qu'importante: celle de restaurer les finances de l'Etat, de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et de consolider le crédit de la Hollande. Ce sont là des services éminents dont la patrie tiendra toujours compte au ministre qui les lui a rendus, alors même qu'elle sera obligée de reconnaître plus tard que son intérêt réel et bien entendu ne se serait concilié en aucune manière avec les idées de réforme politique que l'on attribue à M. Van Hall, et qui ont provoqué, dit-on, l'offre de sa démission. »

Le Roi, par arrêté du 30 décembre 1847, a nommé co-commissaire du grand-livre de la dette nationale M. Jean Brouwer Ancher.

Le marché en fonds hollandais à la Bourse d'Amsterdam d'hier a été insignifiant. Cependant ils étaient généralement plus fermes que la veille.

Les espagnols se soutiennent bien, et les portugais étaient de nouveau demandés en hausse.

Au moment où nous mettons sans presse le courrier de France, d'Espagne et de Belgique ne nous est pas encore parvenu.

Les droits de navigation britanniques.

(*Suite. Voir le Journal de La Haye* d'hier.)

Après avoir montré combien peu les armateurs anglais ont raison de craindre la concurrence étrangère, la *Revue d'Edimbourg* doit, pour leur donner la confiance qu'ils devraient avoir, leur prouver qu'en fait, cette concurrence, sur les points où elle a pu s'exercer, n'a pas été telle qu'elle justifie les craintes qu'on affecte d'avoir. Les traités de réciprocité, par les effets qu'ils ont produits, sont très-propres à les éclairer sous ce rapport, et si, dans leurs relations avec les pays dont les navires sont traités sur le pied de l'égalité dans les ports britanniques, la navigation anglaise n'a pas cessé de se développer, si elle s'est même développée sur des proportions beaucoup plus considérables qu'elle ne l'a fait dans la navigation réservée, on aura sans doute le droit de conclure que l'abrogation des conditions exclusives n'a pas fait si grand mal, et par suite, qu'il serait utile et non dangereux pour les intérêts du pavillon anglais d'appliquer franchement les principes de la liberté du commerce en abolissant toutes les distinctions qui subsistent encore entre les navires anglais et étrangers.

A l'argument fort souvent employé pour la défense des privilèges exclusifs accordés au pavillon national, c'est l'extrême bon marché, à ce qu'on dit du moins, des constructions étrangères comparé au prix de revient des constructions anglaises, la *Revue* répond ainsi :

« Nous n'hésitons pas à dire que cette assertion ne repose sur aucune base solide. Si l'on veut dire simplement qu'on construit des navires en Norwége pour moins d'argent que sur les bords de la Tamise, c'est un fait vrai pris à la lettre, mais non point expliqué par l'esprit qui la vivifie. Le navire construit en Norwége pour 9 ou 10 liv. st. par tonneau ne peut pas plus se comparer à un navire de construction anglaise qu'un cheval de fiacre ne peut se comparer à un cheval de course. D'ailleurs, quand même il n'en serait pas ainsi, nos armateurs ont à leur disposition des moyens de protection qu'il ne dépend que d'eux d'employer : qu'ils fassent construire dans le Nouveau Brunswick ou dans quelque autre port de nos colonies du nord de l'Amérique. Et de fait, on y construit aujourd'hui beaucoup de navires, et de navires qui, tout en ne coûtant pas plus cher que ceux de la Norwége, jouissent de tous les priviléges accordés à ceux que produisent les constructeurs de la Tamise. Or, s'il était vrai que les navires construits aux colonies ne fussent pas seulement moins coûteux de premier prix de revient, mais fussent en réalité et en définitive, par les services qu'on en peut tirer, à meilleur prix que les navires construits dans la métropole, il y a longtemps qu'on n'en construirait plus aucun en Angleterre. C'est le contraire qui arrive cependant; car les mêmes documents parlementaires nous apprennent que pendant les vingt-six dernières années, il a été construit en totalité dans l'Angleterre et ses possessions coloniales un nombre de navires jaugeant 4,567,018 tonneaux, dont 1,693,334 tonneaux pour les constructions coloniales et 2,873,634 tonneaux pour celles de la métropole. Si la proportion n'est plus à l'avantage des colonies, si elles n'ont pas conquis le monopole des constructions navales, c'est qu'en réalité leurs navires sont loin de valoir ceux de l'Angleterre; et les faits le prouvent. Un protectionniste très-ardent, M. Liddel, a demandé en parlement des renseignements dont il comptait faire un usage à nous inconnu, mais qui démontrent surabondamment la vérité de cette propoosition. Selon ces documents, le nombre total des navires appartenant au Royaume-Uni s'élevait le 1er janvier 1847 au chiffre de 24,062, jaugeant 3,148,323 tonneaux, et se composait ainsi :

217	navires	jaugeant	26,244	toun.	construits à l'étranger.
1,727	—	—	548,327	—	— dans les colonies de l'Amérique du Nord.
99	—	—	52,964	—	— dans l'Inde.
11	—	—	1,344	—	— dans les Indes-Occidentales.
1	—	—	379	—	— à l'île Maurice.
1	—	—	143	—	— à la Nouvelle-Galles du Sud.
Et le reste, ou 21 946	—	—	2,518,922	—	— en Angleterre.

De plus, il résulte aussi d'autres documents que la totalité des navires construits aux colonies pendant les sept années écoulées de 1840 à 1846, en les comptant toutes les deux, présente un tonnage de [illegible] tonneaux, ou 51,240 tonneaux de plus que ce qui existait encore au 1er janvier 1847, ce qui revient à dire et prouve que la durée moyenne de ces navires est de 7 ans; tandis que le tonnage des navires construits dans le Royaume-Uni et existant encore au commencement de 1847 excède de 37,339 tonneaux seulement celui des navires construits pendant les 21 ans écoulés de 1826 à 1846, ce qui revient à dire et prouve que la durée d'un navire construit en Angleterre est plus que triple de celle d'un navire construit aux colonies. Ces chiffres montrent pourquoi nos armateurs ont si peu profité de la faculté qu'ils ont de faire construire à bas prix aux colonies, aimant mieux payer plus cher comme premier prix de revient des navires qui à la longue coûtent infiniment moins que les autres. C'est par la même raison encore que la commission du Llyod maintient sur ses listes les navires de construction anglaise pendant douze ans dans la première classe, et pendant quatre ans seulement ceux qui ont été construits aux colonies.

Si encore le système restrictif n'était contraire qu'aux intérêts de ceux qui le défendent si vivement; mais il est aussi la cause de pertes considérables pour le commerce, et en définitive pour le comsommateur, c'est-à-dire pour tout le monde. Pour le prouver, la *Revue* cite deux exemples très-récents :

Un navire sous pavillon de Venezuela arriva dernièrement à Liverpool, venant de Brême, destiné pour Angostura. Sa cargaison à moitié faite se composait de marchandises allemandes destinées aux marchés de l'Amérique du Sud, et l'objet de sa venue en Angleterre était de compléter son chargement avec des marchandises anglaises; seulement pour rendre leur opération plus fructueuse, les chargeurs, dans leur ignorance de nos lois de navigation, avaient embarqué à Brême une certaine quantité de marchandises d'orgine allemande et destinée à la consommation anglaise. Voici ce qui arriva. La partie de la cargaison qui nous était adressée ne put être débarquée; il fallut la porter bon gré mal gré à Angostura, opération ruineuse pour les armateurs, et nos manufactures y perdirent la vente des objets qu'on venait leur demander. L'autre fait est encore plus absurde, s'il est possible. Le bœuf de la Plata ayant fait renchérir les cuirs salés qui s'importent ordinairement de Buenos-Ayres, un tanneur de Londres, informé de l'existence à Anvers d'une forte partie de ces cuirs, les fit acheter pour son compte, et n'apprit malheureusement pour lui, qu'après l'opération terminée, c'est-à-dire trop tard, qu'il était impossible d'importer ces cuirs d'Anvers en Angleterre, vu leur origine américaine. Ces cuirs étaient de peu de valeur pour les tanneurs belges, qui ne savent pas, comme leurs confrères d'Angleterre, les débarrasser du sel employé pour les conserver. Aussi l'acheteur anglais ne put-il pas s'en défaire en les revendant à Anvers, et pour les mettre dans la condition légale, il dut les envoyer, partie à Oran et partie à New-York, avant de pouvoir les importer légalement à Londres : or, l'opération qui aurait dû, dans le temps où il y pensa, lui rapporter un beau bénéfice, se résolut en définitive pour lui, avec tous les frais accessoires dont elle fut grevée, par une grosse perte.

On dira peut-être que de pareils exemples ne se renouvellent pas souvent, et que le mal qui en résulte est par conséquent d'une importance relative très-légère. Le fait en lui-même est vrai ; mais la conclusion qu'on en veut tirer ne l'est pas. Si les exemples sont rares, c'est, comme le disait une personne interrogée par le comité de la chambre des communes, parce que « nos négociants sont accoutumés à combiner leurs opérations sous l'empire de certaines lois et ne peuvent songer à faire que ce qu'ils savent être légal. Ils ignorent donc quels avantages ils peuvent avoir à l'abrogation d'un système qui jusqu'ici a imposé des bornes infranchissables à leur esprit d'entreprise. » L'étendue du mal ne doit pas se juger sur quelques faits peu nombreux qui se produisent uniquement par inadvertance ou par ignorance de la loi. Ce sont

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 7 JANVIER 1848.

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE

1788—1834. (1)

XLI

Paris, février 1822.

Sans doute l'action de la pauvre femme que tu as dû juger donne à penser aux moralistes; il est difficile d'absoudre, plus difficile de condamner une malheureuse mère qui, privée de toutes ressources, vole du pain pour empêcher ses petits enfants de mourir de faim dans ses bras : je ne veux pas discuter la part de la justice sociale et celle de la tendresse maternelle; je trouve dans la touchante histoire que tu me racontes, un des exemples de ce conflit douloureux qui se renouvelle sous mille formes, et qui donne à la vie de rudes angoisses. Le théâtre n'a pas de plus saisissant spectacle que celui du combat des sentiments contraires; la réalité n'a pas de plus difficile épreuve que la conciliation des devoirs opposés. Faut-il sacrifier l'humanité à la patrie, la patrie à la famille? Entre les lois qui les obligeaient d'adorer les dieux du paganisme, et leur conscience qui proclamait le vrai Dieu, les chrétiens ne devaient pas hésiter. Une loi de la révolution ordonnait la délation même dans les familles; c'était un devoir d'y résister par le silence. Faire du bien à autrui, c'est la loi de l'Evangile; mais, si de ce bien il peut résulter pour la personne un plus grand mal, pour la société un préjudice, nous devons nous abstenir. L'antagonisme se poursuit sur toute la ligne des devoirs. Un des préceptes les plus généraux, de l'application la plus fréquente, c'est celui qui ordonne, dans toutes les relations, la sincérité, la vérité; cependant, combien de cas où le mensonge est permis, où il devient même une obligation ? Celui qui ment pour préparer ou excuser une faute, pour faire conclure un marché, pour se ménager un bénéfice, pour amener la fin d'une négociation, pour perdre un ennemi, pour tromper un gouvernement ou un peuple, celui-là peut, à bon droit, selon l'importance des faits, passer pour un hypocrite, un escroc ou un scélérat ; mais celui qui ment pour épargner des désagréments à des amis ou à des indifférents, sans qu'il en résulte de mal pour personne, n'est-il pas excusable? Si un mensonge, sur un fait sans valeur sociale, peut empêcher un grand chagrin, une maladie, une ruine, dans la famille, dans les amitiés, il faut mentir ; le devoir de dire vrai est alors dominé par celui de ne pas faire mal. La préséance ne se manifeste pas toujours clairement; une lutte sourde s'établit dans les profondeurs de la conscience : que les instincts naïfs du sens moral, la réflexion, la prière viennent en aide à l'âme souffrante, et la sortent de ses perplexités pour la mettre sur la route du vrai et du bien!

XLII.

Paris, avril 1825.

Nos bons amis de M... vont rentrer dans des biens considérables, en vertu des mesures de restitution prises par le gouvernement. Jamais les retours de la fortune n'auront été plus justes. Tout le monde, excepté M..., s'apercevra de l'heureux changement de sa position; il n'y trouvera que plus de facilité à faire du bien. Depuis longtemps il aurait pu vivre à l'aise, grâce à son travail, si l'amour du bien-être (qui devient vite de l'égoïsme), lui avait fait fermer ses yeux et son cœur aux embarras, aux nécessités de ceux qui l'entouraient. — Le dévouement est son habitude, son besoin, sa vie ; il s'étonne qu'on veuille lui faire un mérite de ce qui est pour lui un plaisir autant qu'un devoir ; il ne comprend pas qu'on l'honore à raison de son bonheur ; il est heureux, en effet, de tout le bien qu'il répand autour de lui. L'homme intéressé, personnel, se fait le centre, le pivot de tous ses efforts, de toutes ses actions ; ses jouissances sont dans ses richesses, dans ses succès. L'homme dévoué n'a que pour donner, ne demande que pour faire obtenir ; s'il réussit, le plaisir qu'il cause, les services qu'il rend, sont ses récompenses et ses joies ; son abnégation lui est largement payée par sa conscience. L'argent qu'il rend, sont ses récompenses et ses joies ; son abnégation lui est largement payée par sa conscience. L'argent qu'il aurait pu garder, il n'en a pas regret ; qu'en aurait-il fait ? il l'aurait perdu peut-être par quelque placement aventureux ; celui dont il a disposé, il ne le perdra pas : car il est placé dans des cœurs aimants et dans la justice de Dieu.

XLIII.

Paris, octobre 1827.

Je ne puis pas admettre ta règle d'appréciation ; les habitudes judiciaires ont peu à peu, à ton insu, fait fléchir ta bienveillance native ; je conçois que quand on passe sa vie avec les ruses de l'intérêt, avec les hontes de la corruption, avec les audaces du crime, on ait une médiocre opinion de la valeur humaine ; mais l'excessive sévérité ne peut-elle pas devenir un préjugé, et nuire à la vérité, d'une part, au bonheur, de l'autre ? Les violateurs de la loi sont l'exception dans la société; et pour eux, n'y a t il pas de nombreux motifs d'atténuation ? Ne faut-il pas faire une part aux insuffisances, aux erreurs des institutions sociales? Une aussi aux exemples donnés pas les gens qui savent mieux se mettre en règle avec le code qu'avec la morale ? Une enfin aux erreurs de l'esprit, aux entraînements des passions ? Vous autres juges, vous constatez l'acte et vous punissez; vous faites bien ; mais le fond des consciences vous échappe, et dans l'intime examen des intentions, les rigueurs de vos arrêts sont peut-être compensées, sinon contredites par les pardons de Dieu.

Sortons des bancs de la police correctionnelle et de la cour d'assises, nous ne vivons pas, grâce au ciel, dans cette atmosphère; c'est le monde légalement honnête que nous fréquentons; il faut bien que nous le jugeons moralement; car c'est notre pensée qui guide notre conduite à son égard. Je regarde comme des axiomes de prudence les trois préceptes [illegible]

(1). Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

[illegible] des malheurs individuels ; le véritable tort que fait le système à la prospérité publique résulte de son action préventive, et sous ce rapport, le mal est de fait, comme disait le même témoin, « beaucoup plus réel qu'apparent. »

Nos armateurs se plaignent de certains désavantages qu'ils prétendent leur être particuliers et sur lesquels ils se basent pour réclamer le maintien du monopole, déjà si modifié cependant, qu'ils possèdent encore. On peut leur concéder qu'aussi longtemps qu'ils étaient contraints d'approvisionner leurs équipages de vivres achetés en Angleterre et enchéris artificiellement par les effets d'un monopole encore plus désastreux que le leur, et qu'aussi longtemps qu'ils ont dû construire et équiper leurs navires avec des matériaux chargés de droits considérables, il y avait quelque fondement à leurs plaintes. Ils avaient tort seulement dans le choix du remède qu'ils conseillaient. Le pays tout entier souffrait déjà du monopole qui pesait sur les armateurs comme sur les autres, et le véritable remède à employer c'était la destruction du mal, et non point l'imposition sur les épaules des autres de la charge qui pesait sur eux-mêmes. Aujourd'hui les navires anglais peuvent acheter leurs approvisionnements de toute espèce à aussi bon marché que les autres, et les droits qui grevaient à l'importation les matériaux nécessaires à leur construction ou à leur armement ont été rappelés ou tout au moins tellement réduits qu'ils ne laissent aucun avantage à la navigation étrangère sur la nôtre. Un autre sujet de plainte, c'est la prescription légale qui oblige, à ce que l'on prétend, tout navire anglais à employer cinq marins par chaque tonneau de charge, proportion qui d'ailleurs, dans le fait, ne force réellement pas nos navires à avoir des équipages plus nombreux que ceux des étrangers. Si cette prescription était aussi onéreuse qu'on veut bien le dire, ce serait, à tout prendre, contre les lois de navigation elles-mêmes qu'il faudrait réclamer, ce serait leur rappel qu'il faudrait poursuivre; mais, à vrai dire, la clause de l'acte de navigation que l'on dit rendre obligatoire le nombre de cinq hommes par chaque cent tonneaux de charge ne saurait être interprétée ainsi. En réalité, on peut envoyer un navire à la mer avec aussi peu de monde qu'on le voudra, un homme ou moins encore par chaque cent tonneaux si cela plaît aux armateurs, mais à la condition que les trois quarts de l'équipage au moins soient Anglais. Voilà le sens et le texte de l'article. Ce qui peut avoir donné lieu à cette croyance erronée, c'est qu'en disposant qu'aucun navire ne jouira des priviléges accordés aux nationaux si son capitaine et les trois quarts de l'équipage ne sont pas Anglais, la loi dit aussi que cependant tout navire pourra avoir un équipage où les étrangers seront en plus grand nombre que le quart, pourvu que le nombre des matelots anglais y représente au moins un homme par vingt tonn. Ainsi un navire de cinq cents tonneaux peut, suivant la loi, avoir un équipage de vingt hommes dont quinze seulement, c'est-à-dire les trois quarts, sont Anglais, et la proportion se trouve ainsi réduite à quatre hommes par cent tonneaux. Si sur ce même navire il y avait six étrangers employés, il faudrait, pour qu'il jouît des priviléges du pavillon national, qu'il y eût dix-huit matelots anglais; du reste, le nombre des étrangers pourra y être aussi grand qu'on le voudra, pourvu qu'on y compte toujours aussi un matelot anglais par vingt tonneaux de charge.

On dit encore que les armateurs anglais ne peuvent soutenir la concurrence avec les étrangers parce que ceux-ci construisent et arment leurs navires — on l'affirme, mais on se garde bien de le prouver — à beaucoup meilleur marché que nous; on l'a répété si souvent, on l'a soutenu avec tant d'assurance, que la chose a fini par passer pour vérité démontrée: rien cependant n'est moins fondé et ne peut se réfuter plus aisément. Nous l'avons déjà fait sous un certain point de vue, nous allons le faire encore sous un autre. S'il est vrai que nous ne puissions pas soutenir la concurrence étrangère, comment se fait-il que dans tout commerce qui en vaut la peine et dans tous les ports où la liberté de concurrence est assurée à tous les pavillons, on voie employer des navires anglais, et que même on les y voie employer de préférence à d'autres? Ainsi, par exemple, le port de Trieste est ouvert à conditions égales aux pavillons de toutes les puissances, les Prussiens, les Américains, les Hambourgeois et les autres y sont tous également bien reçus; eh bien, dans ce port, il arrive pendant tous les mois de l'année de grands navires anglais qui y apportent les produits des quatre parties du monde. A Hambourg, où règne la liberté du commerce, nous voyons le nombre des navires anglais augmenter chaque année, être plus que double aujourd'hui de celui des navires hambourgeois, et cependant que font-ils autre chose que d'y apporter des marchandises ramassées sur tous les points du globe? En fait, il n'est point de port sur la terre offrant des conditions semblables où notre navigation n'ait pas su conquérir une belle place, et cela, en concurrence directe avec les navires des autres peuples qui construisent et naviguent, dit-on toujours, à meilleur marché que nous. Quelle meilleure réponse, puisque les faits sont là pour montrer que nous soutenons en effet cette concurrence non point grâce à des circonstances accidentelles; mais par habitude, et que nous la soutenons dans des conditions où il est impossible de supposer qu'aucune préférence, aucun privilége n'est accordé au pavillon anglais?

(*La fin à demain.*)

En 1847, il est entré dans le port de Hambourg 4,178 navires, par conséquent un excédant de 399 navires sur les arrivages de l'année précédente. La répartition s'est rétablie ainsi: Amérique du Nord 46 navires; Indes-Orientales 114; Amérique du Sud 154; Afrique 19; Indes-Orientales et Chine 24; et des ports de l'Europe 3,821 navires, dont 287 sous pavillon hollandais.

Un inconnu ne doit être réputé ni bon, ni méchant; suspendez votre opinion; mais si vous avez à traiter avec lui, agissez comme si vous étiez en présence d'un fripon. — Quand un nouveau venu, une simple connaissance, vous fait des démonstrations affectueuses, n'en concluez pas aussitôt que vous avez un ami de plus; ne confondez pas avec l'amitié, qui n'éclôt jamais subitement, la politesse, la bienveillance de société, les caresses peut-être intéressées; attendez pour livrer votre cœur; si vous vous pressez trop, vous ne devrez accuser que vous lorsque vos illusions seront dissipées, et que là où vous aviez supposé si vite l'amitié, vous ne trouverez que l'indifférence, la froideur ou l'égoïsme. — A moins qu'il ne s'agisse d'un ami éprouvé, cherchez toujours, dans les démarches faites auprès de vous, quel intérêt peut les avoir dirigées.

Ces maximes ne sont que des mesures de précaution; dès que je suis à couvert, dès que la confiance ne risque plus de tourner à la niaiserie, j'aime mieux l'indulgence que la sévérité des jugements. — Pourquoi attribuer les actions d'un homme à des idées étroites plutôt qu'à des pensées généreuses, à des calculs plutôt qu'au désintéressement? Le cœur se serre et se refroidit dans le soupçon; la foi dans la sincérité, dans la vertu, fait du bien à l'âme. Si nous sommes capables de bons mouvements, quoi donc nous autorise à ne pas y croire autour de nous? La misanthropie, quand elle n'est ni un jeu joué, ni une maladie physique, accuse presque toujours un raisonnement ou un caractère faible; elle soupçonne tout le monde, parce qu'elle a eu à se plaindre de quelques uns, ou bien elle verse l'amertume sur les personnes, parce qu'elle aura eu à supporter les torts des événements.

Après tout, si on se trompe, n'est-il pas aussi bon de se tromper en bien qu'en mal? Les illusions de l'indulgence ne valent-elles pas celles de la sévérité? J'aime mieux me croire entouré d'êtres que je puisse estimer, que de gens dont je doive perpétuellement me méfier; quand je ne sais pas le motif des actions humaines, de quel droit les supposerais-je mauvaises plutôt qu'honnêtes? Se rendre la vie pénible et manquer à la charité, n'est-ce pas à la fois une duperie et une faute?

Voici l'état comparatif des marchandises expédiées d'Amsterdam par le Rhin pendant les années 1845, 1846 et 1847.

	1845.	1846.	1847.
	Quint.	*Quint.*	*Quint.*
Café	247889	237192	244432
Sucre (brut)	183606	217349	258952
Id. (mélis)	37676	20439	14094
Id. (lompe)	—	212	—
Id. (Candi)	5068	2845	4489
Epiceries	2520	3681	4295
Tabac (Indig)	3260	4572	3130
Id. (Americ)	31024	30405	28346
Id. (Port. et Varin)	7247	7223	9744
Id. (côtes)	19922	16806	19502
Id. (fabric)	3191	2694	3073
Peaux (salées)	2072	2172	1083
Id. (sèches)	11125	7730	2459
Cotou	45709	48866	10392
Riz	21904	25598	72734
Epiceries	1482	1730	1815
Drogueries	5063	7337	10620
Distillés	4343	5390	2552
Grains	81944	1394272	932708
Huiles de lin et de colza	26993	29611	27567
Huile de baleine et de poisson	49198	45399	39364
Goudron	14200	5729	11314
Indigo	4508	4449	1594
Garance	216	3172	2054
Bois de teinture	24975	18460	20946
Vins	2487	4411	3469
Graines	75359	11129	163625
Soufre	794	3141	695

Le total était en 1845 de 1,057,177, en 1846 de 2,278,849 et en 1847 de 2,056,132 quintaux.

La quantité des marchandises reçues directement à Amsterdam par le Rhin l'année dernière a été de 787,530 quintaux, dont 6126 quintaux froment, 2210 quint. seigle, 5068 quint. orge, 1450 quint. pois, 1958 quint. millet, 36,694 cruches d'eaux minérales, 21,148 bar. vin, 12,142 quint. couleurs et 31622 bois. — En 1846 la quantité de marchandises importées avait été de 936, 969 quintaux.

Nous terminons l'examen de la situation des provinces du royaume pendant la période de 1846, telle que nous l'ont présentée les rapports des Etats-Provinciaux, par le relevé de la population, cette partie de la statistique la plus importante et peut-être la plus curieuse dans ses résultats par l'examen de son accroissement et de son décroissement, par les différents rapports qui existent entre les naissances et les décès, par le nombre des enfants légitimes et naturels et par d'autres particularités de diverses nature qui souvent, à l'aide de peu de chiffres, donnent une idée plus exacte de l'état sanitaire et de la partie morale d'un pays que des rapports et des observations développées outre mesure. — Il est très regrettable que précisément sur ce point de la statistique du royaume les rapports des Etats-Provinciaux soient aussi incomplets, et que là, plus que sur toute autre question, il manque de système pour rédiger ces documents. Il nous a donc été impossible d'établir à ce sujet un travail complet, nous devons nous borner à présenter cette statistique telle que nous la trouvons signalée dans le rapport de chaque province, pour en tirer ensuite une conséquence quelconque dans son ensemble.

Dans la Hollande-Méridionale le nombre des naissances, y compris les enfants mort-nés, a été en 1846.

Dans les villes.	Enfants légitimes du sexe masculin.				4,935	
»	»	naturels	»	»	533	
						5,468
»	»	legitimes	»	féminin.	4,764	
»	»	naturels	»	»	512	
						5,275
						10,741
» *les campagnes.*	»	légitimes	»	masculin	5,153	
»	»	naturels	»	»	196	
						5,349
»	»	légitimes	»	féminin	4,939	
»	»	naturels	»	»	194	
						5,133
						10,482
					Total.	19,842

Le nombre des décès pendant la même année a été:

Dans les villes.	Personnes du sexe masculin			5,076	
»	»	»	féminin	4,974	
					10,050
Dans les campagnes.	»	»	masculin	5,199	
»	»	»	féminin	4,593	
					9,792
				Total.	21,226

Celui des mariages a été de 3907 et celui des divorces de 14.

Le rapport des Etats-Provinciaux nous fournit les chiffres suivants sur le nombre des personnes qui professent différents cultes religieux. L'église réformée compte 395,117 personnes, la religion catholique 134,513 et les autres confessions religieuses 28,838 personnes.

Dans la Hollande-Septentrionale le nombre des naissances en 1846 a été:

Dans les villes.	Enfants légitimes du sexe masculin				5,325	
»	»	naturels	»	»	539	
						5,864
»	»	légitimes	»	féminin	4,908	
»	»	naturels	»	»	535	
						5,443
						11,307
Dans les comm. rurales.	Enfants légitimes du sexe masculin				3,484	
»	»	naturels	»	»	95	
						3,579
»	»	légitimes	»	féminin	3,144	
»	»	naturels	»	»	98	
						3,242
						6,821
					Total.	18,128

Pendant la même période la mortalité a été:

Dans les villes.	Personnes du sexe masculin		5,573	
»	»	» féminin	5,785	
»	Enfants mort-nés des deux sexes		655	
				12,013
Dans les comm. rurales.	Personnes du sexe masculin		2,121	
»	»	» féminin	2,718	
	Enfants mort-nés des deux sexes		251	
				5,090
			Total.	17,103

En 1846 il a été contracté 3939 mariages dont 2569 dans les villes, et 1370 dans les communes rurales, et 39 divorces ont été prononcés. Les documents statistiques fournis par les Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale ne donnent pas le chiffre de la population des diverses communions religieuses, pas plus que celui des naissances et des décès des prisonniers et des militaires en garnison.

Dans la Gueldre le nombre des naissances en 1846 s'est établi de la manière suivante:

Dans les villes.	Enfants du sexe masculin			1,501	
»	»	»	féminin	1,423	
»	»	naturels des deux sexes		199	
					3,123
Dans les campagnes.	»	du sexe masculin		3,846	
»	»	»	féminin	3,559	
»	»	naturels des deux sexes		254	
					7,659
				Total.	10,782

La mortalité a été de:

Dans les villes.	Personnes du sexe masculin		1,431	
»	»	» féminin	1,307	
				2,739
Dans les campagnes.	»	» masculin	3.391	
»	»	» féminin	2,820	
				6,211
			Total.	8,949

En 1846 il a été contracté 2233 mariages, dont 632 dans les villes et 1601 dans les campagnes, et il n'y a eu aucun divorce. La population des diverses communions religieuses s'établit ainsi: culte réformé, 218,609 personnes; culte catholique, 139,880, et diverses communions religieuses, 9780 personnes.

Dans la province de l'Overyssel le nombre des naissances en 1846 s'est établi de la manière suivante:

Enfants du sexe masculin,	légitimes	3,036	
» » » »	naturels	96	
			3,132
Enfants du sexe féminin,	légitimes	2,887	
» » » »	naturels	116	
			3,003
			6,135

Le nombre des décès pour le sexe masculin a été de 2804 personnes, pour le sexe féminin, de 2676, ce qui fait un chiffre de 5480. — Le nombre des mariages a été de 1455 et il n'a été prononcé qu'un seul divorce. — Dans cette province la population s'est augmentée en 1846 de 3372 nouveaux habitants et il est parti de cette province 3529 personnes.

En Frise les documents statistiques fournissent les renseignements suivants:

Le nombre des naissances a été dans les villes de	1,964 personnes
et dans les communes rurales de	5,519
	7,483

Le chiffre des enfants naturels s'est élevé à 237 dont 96 dans les villes et 141 dans les communes rurales. Le nombre des décès a été de 6700. — La population des diverses communions religieuses s'est établie de la manière suivante: culte réformé,

---

XLIV.

Paris, septembre 1829.

On prête au prince de Talleyrand cette ridicule maxime: Il ne faut pas suivre son premier mouvement, parce qu'il est presque toujours bon. Il y a des gens qui affectent d'admirer une telle niaiserie. Quand on est capable de comprendre, et prêt à pratiquer de semblables axiomes, on se croit d'une habileté suprême; on se sait gré de son intelligence et de son élévation au-dessus des préjugés vulgaires. Le sens commun, qui n'a rien à démêler avec ces petites caricatures de Machiavel et de don Juan, dit aussi qu'il ne faut pas suivre son premier mouvement, mais parce qu'il n'est pas toujours bon. Abandonner ses impressions sans leur faire subir le contrôle de la raison, c'est s'exposer à toutes les erreurs, à tous les écarts. Nos impressions varient selon l'âge. A une même époque, les objets agissent différemment sur nous, suivant notre santé; telle chose nous plaît si nous nous portons bien, qui nous devient insupportable si nous sommes souffrants: tristes, nous avons de tout autres prédispositions qu'épanouis par la gaîté. La manière dont nous sommes affectés par les choses extérieures ne dépend pas plus de nous qu'il ne dépend de la girouette de tourner au rebours du vent. Mais si nous ne pouvons pas échapper aux impressions, nous ne devons en faire la règle ni de notre conduite, ni de nos jugements. Avant de suivre leur impulsion instinctive, recueillons-nous dans notre conscience, examinons si elles sont conformes à la loi du bien et du vrai. Ne marchons, ne jugeons qu'à la lueur de ces hautes vérités de Dieu, qui ne changent pas sous l'influence de quelques degrés de chaleur, ni par l'effet des années, et qui n'obéissent ni aux cris des souffrances du corps, ni aux accès de notre humeur.

XLV.

Paris, août 1830.

Ma dernière lettre exprimait des pressentiments. Celle-ci t'arrive après des évenements accomplis. Tu devines tout ce que j'ai souffert pendant ces jours de guerre civile, d'angoisses politiques. J'avais malheureusement traversé trop de révolutions pour en voir une de plus avec plaisir; je sais ce qu'elles coûtent. Je n'ai pas salué celle-ci comme un bonheur; je l'admets comme une nécessité; on l'avait rendue inévitable. Je ne t'en dis pas davantage; l'opinion dont tu as pris l'initiative en m'écrivant, est exactement conforme à la mienne.

Parlons du jeune homme que tu m'as recommandé.

Tu as bien fait de m'avertir; le mérite de ton protégé ne se devine pas à première vue, et il ne faudrait pas le juger par sa conversation. Il y a de ces natures qu'on a besoin d'interroger longtemps pour les connaître et apprécier leurs ressources; d'autres qui étalent, sans qu'on le demande, toutes leurs richesses. Avec les premières, on a le plaisir des découvertes; les autres ne causent jamais de surprise et laissent des mécomptes. Du reste, en France, à Paris surtout, il est difficile, plus qu'ailleurs, non pas d'être pour quelques jours (nous sommes le pays des engouements), mais de rester un homme aimable. L'esprit n'y suffit pas; on peut être très spirituel et très désagréable. La bienveillance et le désir de plaire sont les deux conditions principales; l'une est un don de la nature, l'autre peut être le produit d'un effort. Qui tâche de plaire réussit, surtout auprès des femmes, non pas seulement par les avantages extérieurs, par les recherches de la toilette, cela ne séduit que les futiles; mais par les grâces de la parole, par l'habitude des flatteries, et, je l'ai maintes fois remarqué, par l'insolence. La modestie passe pour de la médiocrité; un homme sérieusement modeste n'a pas l'empressement qui met ses qualités en lumière; s'il se tient à l'écart, s'il parle peu, on croit qu'il se rend justice; quand il doute de lui, le monde le prend au mot, et garde, sur son compte, l'opinion que lui-même a donnée. L'insolence, au contraire, a, pour bien des yeux, la physionomie de la supériorité; ses airs hautains, ses sentences dédaigneuses, ses jugements cassants et souverains deviennent des témoignages de puissance; on excuse les inconvenances de son langage, on admire la bizarrerie cherchée de ses idées, on lui suppose encore plus de valeur qu'elle ne s'en attribue, on l'aide à se monter au-dessus de tout ce qui l'entoure, on la pose sur le piédestal qu'elle s'est élevé. Elle fait pitié aux gens sensés. Elle ne réussit que par l'aveuglement ou la faiblesse de ceux qui l'approuvent ou la supportent. Elle afflige quand elle dépare un mérite vrai; mais alors elle a du moins ses compensations, et on peut y voir un travers qui passera. Un sot insolent est incurable.

203,291 ; culte catholique 21,112 ; les autres communions 22,212 personnes.

Les rapports des Etats de la province de Groningue sont fort laconiques dans leurs données relativement à la population; ils se bornent à indiquer le chiffre de 5996 naissances en 1846, dont 273 enfants mort-nés, et de 4906 décès parmi lesquels sont encore comptés les enfants mort-nés. Le nombre des mariages a été de 1461. Il n'y a pas eu de divorce.

Dans la province de Drenthe le nombre des naissances est porté,

Pour les enfants du sexe masculin	à 1,186	
» » » » féminin	à 1,206	
		—— 2,392, parmi

lesquels 76 enfants mort-nés et 84 enfants naturels. La mortalité a été pour le sexe masculin de 1,308 personnes et pour le sexe féminin de 1085 personnes, ensemble 2393. Le nombre des mariages s'est élevé à 509, et il n'a été prononcé qu'un seul divorce. — La population s'est accrue dans cette province de 1410 personnes qui sont venues s'y établir, et elle était au 1er janvier 1847 de 82,387 habitants, parmi lesquels la population des colonies de bienfaisance et celle des garnisons n'étaient pas comprises.

L'état des naissances dans le Limbourg a été :

Dans les villes	Enfants du sexe masculin	726		
»	» » féminin	707		
»	» » mort-nés des deux sexes	74		
			—— 1,507	
Dans les campagnes.	Enfants du sexe masculin	2,130		
»	» » féminin	2,013		
»	» mort-nés des deux sexes	167		
			—— 4,310	
				—— 5,817

Parmi ce chiffre on compte 203 enfants naturels dont 106 dans les villes et 97 dans les campagnes.

La mortalité a été :

Dans les villes. . . .	Personnes du sexe masculin	602		
»	» » féminin	566		
			—— 1,163	
Dans les campagnes.	Personnes du sexe masculin	1,872		
»	» » féminin	1,791		
			—— 3,663	
				—— 4,831

Le nombre des mariages s'est élevé à 1158, dont 293 dans les villes et 865 dans les communes rurales, et il n'y a pas eu de divorce.

Dans la Zélande le chiffre donné pour les naissances est de 6532 enfants, dont 127 enfants naturels dans les villes et 217 dans les communes rurales. Le chiffre de la mortalité s'est élevé à 6679. 1247 mariages ont été contractés et il a été prononcé cinq divorces. — La population de la province était au 1er janvier 1847 de 75,820 hommes et 80,770 femmes. — Le dénombrement de la population suivant les divers cultes religieux se composait pour la religion réformée, de 111,418 personnes, pour religion catholique de 40,397 et pour les autres cultes de 4775. — Le rapport des Etats-provinciaux de la Zélande donne exactement l'état des émigrants, et il résulte de ces renseignements qu'en 1846 et dans les quatre premiers mois de 1847, 229 ménages ou 1108 personnes ont quitté cette province pour se rendre dans l'Amérique du nord.

Dans le Brabant Septentrional le nombre des naissances en 1846 a été, dans les villes de 2,200 enfants, dans les campagnes de 8,164, faisant ensemble une population de 10,364. La naissance des enfants légitimes comparée à celle des enfants naturels et dans la proportion de 33 à 1. — Le nombre des décès est de 8,883. Il a été contracté 2,039 mariages, dont 446 dans les villes et 1,593 dans les campagnes, et un seul divorce a eu lieu. 5,748 nouveaux habitants sont venus s'établir dans cette province et 5,884 en sont partis.

Dans la province d'Utrecht l'état des naissances en 1846 a été constaté de la manière suivante :

Dans les villes. . . .	Enfants du sexe masculin légitimes	1,035			
»	» » » naturels	89			
»	» » » mort-nés légit.	56			
»	» » » » natur.	6			
			—— 1,186		
»	» » féminin légitimes.	977			
»	» » » naturels	89			
»	» » » mort-nés légit.	49			
»	» » » » natur.	6			
			—— 1,131		
				—— 2,317	
Dans les comm. rurales.	Enfants du sexe masc. légitimes	1,224			
»	» » » naturels	51			
»	» » » mort-nés légit.	54			
»	» » » » natur.	4			
			—— 1,333		
Dans les comm. rurales.	Enfants du sexe féminin légitimes	1,208			
»	» » naturels	38			
»	» » mort-nés légit.	40			
»	» » » natur.	2			
			—— 1,288		
				—— 2,621	
					Total. 4,938

La mortalité a été :

Dans les villes	Personnes du sexe masculin	1,057		
»	» » féminin	1,097		
			—— 2,154	
Dans les campagnes.	Personnes du sexe masculin	1,095		
»	» » féminin	1,060		
			—— 2,155	
				—— 4,309

Le nombre des mariages a été de 926 et il n'y a pas eu de divorce.

En réunissant ces données on peut établir l'état suivant de situation :

Population du royaume au 1er janvier 1847.

	Dans les villes.	Dans les campagnes.	Total.	*Observations.*
Hollande-Méridionale.	283,596	270,872	559,468	Y compris les militaires et les détenus.
Hollande-Septentrion.	296,724	172,013	468,737	
Gueldre.	95,807	272,462	368,269	
Overyssel.	»	»	211,777	
Frise	»	»	245,896	
Groningue	»	»	190,719	
Drenthe	»	»	82,387	Non compris la population des colonies et les militaires.
Limbourg.	47,083	151,334	198,417	
Brabant-Septentrion.	»	»	391,731	
Zélande.	46,326	110,264	156,590	
Utrecht.	»	»	153,188	Y compris les militaires.

L'addition de ces colonnes ne donnerait que des résultats incertains, puisque les données fournies par les rapports provinciaux ne sont pas complets, et la troisième colonne ne présenterait qu'imparfaitement le chiffre total de la population, puisque dans divers rapports on a négligé de donner le chiffre de la population des colonies de bienfaisance et celui des militaires.

Il résulte toutefois des chiffres donnés qui indiquent la population, que le nombre des naissances, des décès et des mariages est proportionnellement à la population de chaque province,

		naissances.	*décès.*	*mariages.*
Dans la Hollande-Méridionale	comme 1 à	26,3	28,2	143,0
» » » Septentrionale	» 1 »	25,8	27,4	118,8
» » Gueldre	» 1 »	34,0	41,0	164,3
» l'Overyssel	» 1 »	34,4	38,6	144,7
» la Frise	» 1 »	32,8	36,6	—
» la province de Groningue	» 1 »	31,6	38,7	130,0
» » » » Drenthe	» 1 »	33,9	33,9	158,8
» » » du Limbourg	» 1 »	34,0	41,0	170,6
» » » du Brab.-Septent.	» 1 »	37,7	43,9	191,0
» » » de la Zélande	» 1 »	24,1	23,7	125,6
» » » d'Utrecht	» 1 »	31,0	35,5	165,3

Faits divers.

On écrit Vienne, 26 décembre.

S. M. feu la duchesse de Parme a légué à l'empereur, son auguste frère, les bijoux qu'elle avait reçus de l'empereur Napoléon, et qui sont évalués à 6 millions, avec la prière de les partager à son gré parmi les membres de la famille impériale.

La commune israélite de Vienne s'est adressée directement à l'empereur d'Autriche pour lui demander l'émancipation politique et civile. S. M. a accueilli favorablement la pétition, l'a envoyée aux autorités compétentes pour lui faire un rapport. La pétition se réduit à trois points: abolition de l'impôt israélite, suppression de la taxe de séjour, droit d'être chef de métier et bourgeois.

On assure que la régence a fait un rapport favorable sur l'ensemble de la pétition; mais on ne pense pas que les israélites obtiennent les droits de bourgeoisie, l'opinion publique n'étant pas encore mûre à cet égard.

— Samedi dernier, le convoi de poste du chemin de fer de Liverpool à Londres a couru les plus grands dangers par suite de l'état d'ivresse du mécanicien et du chauffeur. Le convoi marchant à raison d'une vitesse de 40 milles à l'heure, avait passé sur une autre voie que celle qu'il devait suivre. Le conducteur, placé à la dernière voiture du train, alarmé de cette direction étrange, passa de voiture en voiture au risque de sa vie, jusqu'au tender et à la locomotive, où il trouva le mécanicien et le chauffeur étendus et dormant profondément. Il eut à peine le temps d'arrêter le convoi près de la station de Patricorst, au moment où il allait se précipiter sur un autre convoi chargé de voyageurs. Les deux imprudents employés ont été immédiatement traduits devant le magistrat de Warrington qui les a condamnés à 2 mois de prison.

— *Navires naufragés.* A Carabournou, le trois-mâts russe le *Prophète Enock* capitaine S. Ioannu, provenant de Caffa avec un chargement de blé. Neuf personnes se sont perdues avec le bâtiment.

A Agazli le brick russe l'*Azoff*, capitaine R. Ioanovich, chargée de blé, provenant de Berdianska avec quatre matelots du brick français la *Marie*, naufragé dans la mer d'Azoff. Equipage et passagers se sont tous sauvés.

Entre Agazliet Ak-Bounar, un navire ottoman dont on ne connaît pas le nom, appartenant au Hasnè kiatibi, provenant du Danube avec 5000 kilos d'orge. Un seul homme a échappé à ce sinistre.

A Ak Bounar, le trois-mâts finlando-russe *Kuppis*, chargé de graine de lin, s'est perdu avec cinq hommes de son équipage. Il provenait d'Odessa. On pourra en sauver les agrès.

A Ziftalà, le brick anglais *William Wright*, chargé de blé de Turquie, et provenant de Galatz, s'est également perdu avec cinq hommes de son équipage.

A Cilimas, le brick anglais *Volunter*, capitaine Peterson, chargé de blé de Turquie et provenant d'Ibrail, s'est également perdu avec cinq hommes de son équipage.

A Armanli, le brick anglais *Martha*, capitaine James de St-Eves, chargé de blé de Turquie, et provenant de Macin. Ce navire s'est perdu corps et biens.

A Ohlou-Mourbournou, un navire samien, capitaine Cara Costandi, chargé de blé et provenant d'Ibraila Ce navire a perdu son chargement, mais on peut en récupérer les agrès.

A Malatra, le brick hellénique *Evanghelistria*, capitaine Filini, provenant du Danube, et destiné pour Londres, s'est perdu avec cinq hommes y compris le capitaine.

Ce naufrage a été suivi de celui du brick hellénique *Kali-Tihi*, capitaine Stamati di Demetrio, chargé de blé et provenant d'Odessa pour Livourne et Marseille.

Ce dernier bâtiment s'est perdu avec six hommes, y compris le capitaine.

— La *Bermuda-Gazette* annonce la découverte d'une île nouvelle dans l'Océan atlantique, par le capitaine Paulson, du navire danois le *Triton*, pendant sa traversée de Santa-Cruz à Londres. Peu de jours, dit-il, après que ce navire eut quitté les Bermudes, le temps étant sombre et orageux, un matelot vint dire au capitaine, vers le coucher du soleil, qu'il lui semblait voir la terre assez distinctement. On se refusa d'abord à croire à un rapport aussi en contradiction avec les cartes marines; cependant l'eau de la mer offrant une teinte différente de ce qu'elle est habituellement au large, on jeta la sonde et on ne trouva que seize brasses.

Ordre fut bientôt donné de virer de bord, et bien en est-il advenu, car au moment où on changea les amures, la sonde n'annonçait déjà plus que cinq brasses. On courut pendant toute la nuit dans l'O. S.-O, avec peu de voiles ; au point du jour, on prit une bordée à l'E. N. E., et peu de temps après on aperçut l'île, droit sur l'avant. A neuf heures du matin, l'ancre fut jeté dans une baie avec fond sablonneux et sept brasses d'eau. On descendit à terre, et en moins de trois quarts d'heure on fit le tour de l'île, qui était recouverte d'un beau gazon et de quelques buissons épars.

Pendant que le capitaine faisait des observations pour en déterminer la position géographique, les matelots vinrent lui dire qu'ils avaient découvert le corps d'un homme mort. S'étant rendu à l'endroit indiqué, il trouva en effet, dans une espèce de grotte, les restes parfaitement conservés et en apparence desséchés d'un homme à cheveux blonds, avec une longue barbe et des favoris. Auprès du corps se trouvait une boîte marquée de quelques initiales, et plus loin une espèce de petit radeau qui tenait par des liens végétaux sans aucune trace de fer ou de matériaux provenant d'un naufrage. La momie tomba en poussière dès qu'on y eut touché. Si les observations du capitaine Paulson sont exactes, cette nouvelle île se trouverait par 33 degrés 19 minutes de longitude ouest de Greenwich, et aurait environ 70 pieds anglais d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

— Un événement des plus singuliers et qui a failli avoir une issue tragique, vient de se passer dans la commune de Salavre (département de l'Ain). C'était la veille de Noël; on s'occupait, suivant l'usage, des apprêts de cette fête encore si populaire. Un boucher des environs avait amené un bœuf d'une assez forte taille, qui devait être abattu, dépécé et partagé entre les habitants pour le régal du lendemain. Déjà l'animal avait reçu deux coups de massue, lorsque, brisant par un suprême effort le lien qui le tenait amarré, il s'échappe de l'étable, et furieux, éperdu, prend sa course à travers le village. La place publique était pleine de monde; on avait à craindre les plus grands malheurs. Le bœuf franchit comme l'éclair une cour, un verger, et trouvant devant lui une porte ouverte, il pénètre dans une maison, enfile plusieurs appartements et arrive enfin dans une chambre où se trouvait seule une petite fille de huit ans. Qu'on se figure la frayeur de la pauvre enfant, qui voit venir sur elle cette bête monstrueuse, toute ruisselante de sang, et n'obéissant plus à d'autres instincts qu'à ceux de la rage et de la douleur. Il fallait un coup de la Providence pour sauver l'innocente créature. Mais ne voilà-t-il pas qu'arrivé en face d'elle, le bœuf s'arrête tout d'un coup, baisse la tête et se contente de lui présenter deux cornes menaçantes.

L'enfant met à profit ce moment de halte inespéré ; elle grimpe à une fenêtre qui ouvrait sur la place : de là elle pousse des cris perçants, et, sans calculer la hauteur qui est de plus de deux mètres, elle va se précipiter, lorsqu'un homme courageux, sortant des groupes, s'approche et la reçoit dans ses bras. Il fallait se hâter, car à peine l'enfant a-t-elle disparu de devant ses yeux que l'animal, comme délivré d'un obstacle qui le retenait malgré lui, reprend toute son ardeur impétueuse et s'élance à son tour par la même croisée. Mais alors on l'entoure, on le saisit, et profitant de l'étourdissement causé par sa chute, dans laquelle il s'est rompu une corne, on l'achève sur la place.

— Le *Times* signale, à l'occasion d'une exécution militaire qui vient d'avoir lieu aux Indes-Orientales, des symptômes d'insubordination qui se manifestent depuis quelque temps dans l'armée anglo-indienne :

La conversation, moyen de plaire le plus légitime, est, en même temps, un art des plus difficiles, et, aujourd'hui, des plus négligés. Les bonnes traditions se perdent et ne se remplacent pas. Autrefois on reprochait aux conversations du monde l'affection de l'esprit, la recherche de l'effet, l'afféterie des tournures, la banalité des compliments ; mais on y avait du moins le trait, la grâce, l'entrain, le scintillement à défaut de la chaleur. Maintenant, sous prétexte que nous sommes sérieux, nous devenons taciturnes ; dans la crainte de paraître légers, nous nous montrons pédants, et la peur de passer pour futiles nous rend tout à fait ennuyeux. Je ne sais trop comment vont les choses en province ; du peu que j'ai vu et recueilli, je serais porté à conclure que, sauf des exceptions, nombreuses peut-être, on y est, en général, exposé à n'avoir le choix qu'entre les platitudes de la nullité ou les prétentions du bel-esprit. A Paris, tout le monde parle de tout avec facilité, mais, la plupart du temps, sans originalité. Jadis on cherchait les anecdotes, on courait après les nouvelles, on s'ingéniait à trouver des sujets d'entretien ; à présent, les journaux viennent satisfaire, presque à chaque heure, toutes les curiosités, tous les besoins d'émotion. Ils racontent tout, ils jugent tout, ils résument les faits, les idées, les œuvres, les scandales de la vie quotidienne; ils vendent, à bon compte, de l'esprit tout fait, si bien que beaucoup de gens se dispensent d'en avoir d'autre; les causeries du soir sont, pour moitié, l'écho des feuilles du matin. On a beaucoup ri des tablettes sur lesquelles une femme de l'ancien régime inscrivait d'avance les bons mots qu'elle se proposait de dire; ses improvisations n'étaient que de la mémoire; mais au moins c'est de ce qu'elle avait inventé qu'elle se souvenait; les emprunts actuels sont des vols.

Les conversations générales deviennent rares, même impossibles. Des sociétés on fait des foules, les belles réunions doivent être des cohues; à qui et de quoi y causerait-on ? Je ne dis rien des réceptions officielles; on n'y va pas pour son plaisir: si on y rencontre quelque agrément, c'est un hasard heureux. Les salons, aux jours ordinaires, ne sont plus ce que nous les avons vus dans notre jeunesse: on n'y cause plus guère avec cette verve un peu railleuse, mais contenue, qui abordait tous les sujets et en faisait jaillir de vives étincelles; la gaîté dégénère aisément en tapage, la liberté en licence, la simplicité en laisser-aller, la dignité en raideur, la discussion en dispute. Chacun n'a plus l'ambition ou la bonne volonté d'apporter son tribut; les *à parte* dominent, et protégent la sottise ou la paresse aussi bien que la modestie. On n'a plus pour les femmes ces égards délicats qui leur donnaient tant d'empire et leur faisaient sentir la nécessité de mériter et soutenir leur influence. A part cette habitude générale dont je te parlais tout à l'heure, de vivre des dépouilles du journalisme, les divers compartiments de la société ont chacun leur spécialité (pardonne-moi cette expression contemporaine) de mauvais ton, de ridicule ou d'ennui.

Dans le monde aristocratique, la conservation est, le plus souvent, un échange de commérages; qu'on en supprime le récit des visites qu'on a faites, reçues ou projetées, des intérêts de famille des parents ou amis, il restera peu de chose, si ce n'est rien. Les gens d'affaires vous assomment de leurs calculs, les savants de leurs dissertations, les négociants de leurs spéculations. J'ai écouté, non, j'ai subi toutes les variétés de conversations : là où j'ai trouvé le plus de plaisir et de profit, c'est auprès des hommes politiques éminents, auprès des artistes, quand leur imagination est soutenue par l'instruction et bridée par la bonne éducation; auprès des hommes de lettres, quand ils se désintéressent de leur amour-propre, et qu'ils parlent d'autre chose que de leur talent et de leurs succès.

Dans tous ces cercles, les femmes ont leur place, et celles qui savent l'occuper font le charme des salons par le tact fin et gracieux de leur parole, par l'irrésistible vivacité de leurs réparties, par leur manière bienveillante de questionner ou d'écouter, ou même par la mystérieuse attraction de leur seule présence.

Une des règles de l'art de causer, c'est de savoir finir; excuse-moi de l'avoir oublié en t'écrivant.

XLVI

Paris, avril 1831.

Si tous les hommes étaient comme toi, on verrait peu de différends dans le monde, peu de procès devant la justice. Tu sens, quand tu es en désaccord d'opinion ou d'intérêt avec quelqu'un, que si tu abondes exclusivement dans ton sens, aucun rapprochement ne sera jamais possible; tu examines les choses du point de vue de ton adversaire, tu cherches ses motifs, tu pèses ses raisons d'insister, tu te mets à sa place, tu te demandes ce que, dans sa position, tu maintiendrais par amour-propre ou par conviction du droit, ce que tu pourrais sacrifier par raison ou par désir de la paix. Cette enquête terminée, tu compares; tu mesures les résistances à celles qu'on t'oppose; tu admets, tu comprends toutes les objections, et aucune irritation aveugle ne s'interpose et n'empêche la conciliation. Pour bien connaître la légitimité de ses prétentions, on devrait toujours commencer par plaider contre soi-même : on risquerait moins alors de confondre l'obstination avec la fermeté, de compliquer une mauvaise discussion par un mauvais sentiment.

XLVII.

Paris, mai 1832.

Le choléra frappe à coups redoublés, il n'épargne aucun âge, aucune condition. La médecine ne peut rien contre ce formidable ennemi; elle ne le connaît pas assez pour savoir son côté faible. Quelque jour peut-être, à force d'étude, elle parviendra à le combattre avec succès; peut-être le hasard, c'est-à-dire une mystérieuse indication de la Providence, livrera tout à coup le remède certain, et fera pour le choléra ce qu'il a fait pour la fièvre par le quinquina, pour la petite vérole par la vaccine.

En attendant, combien de victimes auront succombé ! Pourquoi ce délai marqué par tant de morts? Pourquoi le soulagement si tard après la douleur? Pourquoi les générations futures épargnées, après que tant de générations auront été décimées? La réponse à ces questions est le secret de Dieu. L'ignorance humaine a-t-elle le droit d'en rien conclure contre la justice divine? Savons-nous seulement ce qui, dans l'ordre universel des êtres, est un mal? L'apparition d'un fléau tombé, comme un accident funeste, ne serait-elle pas la conséquence de quelque grande loi naturelle qui s'accomplit à travers les siècles? Ne comprenant rien, nous supposons tout; les hypothèses sont des consolations autant que des tentatives. Dans notre résignation et notre confiance, ne pouvons-nous pas penser que Dieu, en ajournant la révélation de [illegible] la mort, a voulu imposer des épreuves aux peuples, entretenir en eux le courage qui lutte et la religion qui se soumet; qu'il fera de la guérison une récompense achetée par une longue patience; que [illegible] provoque les recherches de la science, et les efforts généreux de la [illegible]. Mais à quoi bon ces doutes? Inclinons-nous devant la suprême sagesse, et, en gémissant, adorons et prions. (*La suite à demain.*)

« Un soldat de l'un des régiments de la reine avait été condamné à être fusillé pour avoir frappé un supérieur. Tous les préliminaires eurent lieu avec le lugubre cérémonial usité en pareil cas : les tambours étaient revêtus d'un crêpe noir, le prisonnier est placé à genoux près de son cercueil, devant le peloton d'exécution ; le signal de faire feu est donné par un mouvement d'épée.

» On entend une première décharge : le patient reste immobile, et un léger frisson annonce seul qu'il s'est aperçu que l'on vient de tirer sur lui. Le troisième rang, tenu en réserve, fait feu à son tour, même résultat. Alors le prévôt-maréchal, remplissant sa hideuse mission, s'approche du malheureux agenouillé et lui fait sauter la cervelle. Dans son agitation, bien naturelle en s'acquittant de cet horrible devoir, il dirige son arme de côté, au lieu de tirer droit, et la balle, après avoir tué le patient, va traverser le shako d'un homme placé dans les rangs, et qui n'échappe ainsi que par une espèce de miracle au sort de son camarade. Cette exécution est la troisième qui se consomme dans l'armée des Indes en moins de quelques jours.

» Ces exemples, dit le *Times*, ont paru nécessaires par suite d'une insubordination contagieuse qui s'est manifestée dans l'armée anglo indienne, et qu'un de nos confrères des Indes a qualifiée d'*épidémie morale*. Ces symptômes alarmants se sont surtout révélés sous la forme de mutineries et d'insultes contre des supérieurs. Les choses en sont venues au point que des coups ont été portés. Au début, on n'eut recours qu'aux peines mitigées de l'emprisonnement ou de la déportation.

» Le commandant en chef publia même un ordre du jour dans lequel il dépeignait sous leurs véritables couleurs les détails de la déportation, afin d'ôter aux soldats les illusions qu'ils pouvaient se faire à cet égard ; mais cet avertissement ne produisit aucun effet, et il fallut en dernier ressort employer les affreux moyens que nous avons décrits plus haut. Les causes de cet état de choses consistent dans le poids intolérable de l'existence ordinaire d'un soldat aux Indes. L'emprisonnement n'effraie point, parce qu'il offre une perspective encore moins triste que les devoirs de chaque jour. La même chose se peut dire de la déportation. Les soldats préfèrent n'importe quel avenir aux réalités du présent.

» C'est ce qui est arrivé pour le malheurex mis à mort dans des circonstances si tragiques. Il a avoué devant le conseil de guerre qu'il n'avait aucun motif de haine contre le supérieur qu'il avait frappé, et que son seul but était de se faire condamner à la déportation, parce qu'il était las de la vie qu'il menait. Il faut changer le régime intérieur des casernes ; ce ne sont pas les privations, ce n'est pas la fatigue qui produisent l'espèce de maladie morale dont il s'agit : c'est l'osiveté, c'est l'ennui. Dans les stations militaires dont il s'agit, le danger est nul ; le service se borne à quelques exercices de routine, les rations et le rhum sont délivrés en abondance ; les officiers sont humains au point de dissimuler à chaque instant les fautes de leurs subordonnés, pour ne pas être obligés de les punir. La boisson et l'oisiveté, voilà les seules causes de désorganisation qui attaquent l'armée anglo-indienne. »

Marché d'Anvers. — Nous avons eu rarement une semaine aussi pauvre que celle-ci en fait de transactions et d'arrivages.

Les cafés seuls ont présenté quelque mouvement, non précisément sous le rapport des transactions, qui n'ont pas dépassé un chiffre ordinaire, mais sous celui de l'amélioration, qui s'est effectuée sur les cours en général et sur les St.-Domingue en particulier, à cause de la rareté de cette sorte sur place. En résumé, il s'est traité près de 1,500 balles Brésil et environ 3,500 de St.-Domingue, à des prix qui dénotent une bonne fermeté. Le Java a aussi fixé plus ou moins l'attention des acheteurs : plusieurs lots, dont on ne cite pas au juste l'importance, ont été traités à livrer en janvier prochain, à des prix également plus fermes.

Les sucres bruts sont toujours dans la même situation, c'est-à-dire faibles. On a fait environ 950 caisses Havane blanc pour les besoins des raffineurs et dont on n'a pas indiqué les prix. Les raffinés ont été négligés ; il ne s'est fait que quelques parties sans importance.

Les cotons font meilleure contenance, environ 300 balles d'Amérique ont trouvé preneur cette semaine ; les détenteurs maintiennent leurs prétentions avec plus de fermeté, sans les avoir élevées positivement.

L'article cuirs n'a rien présenté de nouveau, les cours ne se raffermisent point et les achats sont fort restreints ; il s'est traité très-peu de chose cette semaine. Un nouveau renfort de 4,000 cuirs secs environ est arrivé de Valparaiso.

Le riz reste dans la même situation que par le passé, c'est-à-dire qu'il est difficile d'établir une cote exacte pour ce grain. Une vente publique de 350 tierçons Caroline sain, a eu lieu hier après-midi, et les prix n'ont pas atteint au delà de fr. 21 à 31 acquitté. De la main à la main on a fait pour les besoins de la consommation un millier de balles Madras, Aracau et Bengale à prix faibles. Nos provisions dans ces dernières sortes sont considérables, circonstance qui n'est guère de nature à faire monter les cours.

Le marché reste privé d'huile de baleine en première main et il existe fort peu de chose dans la seconde, de sorte que les transactions sont insignifiantes dans cette graisse.

La potasse est très-calme ; on n'a rien traité cette semaine.

Il en est de même pour les tabacs.

En épices on a fait une 100e de balles piment aux cours du jour.

Les teintures sont demeurées sans affaires.

Les céréales sont sans changement notable. (*J. du Com. d'Anvers.*)

Dernières nouvelles.

Le courrier de France, d'Espagne et de Belgique nous arrive au moment où nous mettons sous presse. Nous extrayons à la hâte le résumé de ce qu'il a apporte de plus intéressant.

La question de savoir quel parti le gouvernement français prendra à l'égard d'Abd-el-Kader préoccupe vivement les journaux parisiens. La plupart sont d'avis qu'en accédant à la demande de l'émir d'être transporté à Alexandrie ou à St-Jean-d'Acre, la France compromettrait gravement la sécurité de ses possessions africaines. Dans leur opinion, il suffirait d'un conflit avec l'Angleterre, pour que celle-ci fournit à Abd-el-Kader le moyen de rentrer en Algérie. Cette hypothèse n'a, en effet, rien d'invraisemblable.

Il n'est pas douteux que ces considérations ne soient mûrement pesées par le cabinet français. Jusqu'ici il n'a rien arrêté encore. Le président du conseil l'a positivement déclaré dans le cours des débats qui ont eu lieu dans les bureaux de la chambre des députés avant la nomination des membres de la commission de l'Adresse. Il a même ajouté que la publication des rapports reçus d'Afrique n'en implique point la ratification.

Du reste, cette grave question ne peut tarder à être décidée. Pour le moment Abd-el-Kader continue à résider au lazaret de Toulon, où il est traité avec tous les égards dus au courage malheureux.

Les journaux français confirment ce que nous avons dit hier, sur l'absence de toute discussion sérieuse dans les bureaux de la chambre des députés, réunis lundi pour procéder à la nomination de la commission de l'adresse. Voici le résumé qu'en donne le *Journal des Débats* :

« Les conversations échangées dans les bureaux ne sauraient, en général, être regardées comme une discussion, aujourd'hui elles n'en ont pas même en l'apparence. L'opposition, dans presque tous les bureaux, a cru devoir se renfermer, soit dans le silence, soit dans une réserve exemplaire. M. Thiers, sollicité par quelques paroles pressantes de M. d'Haussonville, s'est contenté de dire qu'il s'expliquerait ailleurs. M. Odilon Barrot a, de son côté, déclaré à plusieurs reprises qu'il considérait toute discussion comme inutile en ce moment. Cette attitude a été celle de tous les membres importants de l'opposition.

» Il n'y a eu de discussion sérieuse que dans le premier bureau, dont faisait partie le président du conseil. Dans ce bureau se trouvait aussi M. Desmousseaux de Givré. Du moment que M. Desmousseaux de Givré devait parler pour, on devait naturellement s'attendre qu'il parlerait contre ; cela n'a pas manqué. L'honorable membre a fait un cours de littérature ; il y a, selon lui, deux styles ; le style parlementaire et le style sauvage. Le style parlementaire, c'est celui de M. Desmousseaux de Givré ; le style sauvage, c'est celui du discours de la couronne. Ce léger dissentiment n'empêche sans doute pas M. Desmousseaux de Fivré d'appartenir à la majorité.

» M. Guizot a fait plusieurs déclarations importantes. Il a déclaré, en ce qui concernait la Suisse, que le gouvernement français ne songeait à s'opposer en aucune façon à la révision du pacte fédéral, qui était dans le droit de la Suisse. Le président du conseil a aussi expliqué que les mots de *passions ennemies*, que contient le discours de la couronne, ne s'appliquaient qu'aux ennemis de la constitution et de la société, et que les mots de *passions aveugles* étaient aussi parlementaires que le style de M. Desmousseaux de Givré.

» Sur un sujet qui préoccupe à juste titre l'opinion publique, à savoir le sens et la portée de la capitulation par laquelle Abd-el-Kader s'est rendu, et les suites que le gouvernement compte y donner, le président du conseil a déclaré que le gouvernement réservait son opinion et n'avait pas encore pris de parti, mais que la publication des rapports reçus d'Afrique n'en impliquait point la ratification. »

Une correspondance particulière de l'*Indépendance belge*, de Paris, le 4 janvier, contient ce qui suit :

Une assez grande émotion a régné aujourd'hui dans Paris, notamment à la chambre des députés, à la bourse et dans le monde des journalistes, et en général dans tous les lieux publics et endroits de réunion. On disait qu'une rencontre avait eu lieu entre M. le comte de Morny et M. Emile de Girardin, rédacteur en chef du journal *la Presse*, et que M. de Girardin avait été dangereusement atteint.

Ces bruits, qui s'étaient répandus avec une incroyable rapidité, étaient heureusement dénués de fondement. Non seulement il n'y a pas encore eu de duel, mais tout permet d'espérer que le différend survenu entre MM. de Girardin et de Morny se terminera d'une manière plus pacifique.

Il y a eu, en effet, une provocation de la part de M. de Morny. Une polémique s'est élevée entre cet honorable député et *la Presse*, à l'occasion de son article publié par la *Revue des Deux-Mondes*. M. de Girardin, rédacteur en chef de *la Presse*, avait usé en cette circonstance du droit qui revient naturellement à tout homme public à l'égard d'un autre homme public, de discuter les opinions, et de faire ressortir, s'il y a lieu, les contradictions qui existent entre les actes et les écrits. M. de Morny, prenant pour l'homme privé des expressions qui se rapportaient uniquement à l'homme public, a protesté dans une lettre qui parut dans *la Presse*, accompagnée de nouveaux commentaires de M. de Girardin. M. de Morny, pensant alors, à tort au dire de tout le monde, qu'il y avait matière à duel, envoya à M. de Girardin M. le maréchal Bugeaud et M. le marquis de Lavalette pour lui demander des explications. M. de Girardin choisit, de son côté, M. le lieutenant général Préval, pair de France, et M. Léon de Malville, ancien vice-président de la chambre des députés. Ces quatre personnages ont eu une première conférence ce matin, à dix heures, et, si je suis aussi bien informé que je crois l'être, ils se sont assez promptement accordés à dire qu'il n'y avait entre MM. de Morny et de Girardin, aucun motif sérieux de duel, et que *la Presse* n'était pas sortie des limites d'une polémique permise. L'affaire eût été terminée là, si les personnes choisies par les deux adversaires l'avaient été en qualité d'arbitres et non en qualité de témoins. Ils n'avaient pas de pouvoir pour terminer le différend ; il est donc devenu nécessaire d'en référer à M. de Morny et à M. de Girardin. Une deuxième entrevue a dû avoir lieu ce soir même entre M. le général Préval et M. le maréchal Bugeaud. On n'en connaît pas l'issue, mais je crois que toute appréhension de duel doit être écartée.

On parle d'une autre rencontre qui doit avoir lieu entre le rédacteur en chef du *National* et M. Ledru-Rollin, principal actionnaire du journal *la Réforme*. Si la nouvelle est vraie, il faudrait en conclure que le jury nommé pour prononcer sur les querelles des deux journaux, n'a pas pu concilier ces prétentions rivales.

La commission de l'adresse s'est réunie aujourd'hui à l'hôtel de la présidence. M. Sauzet en est le président de droit. Elle a décidé que MM. les ministres seront invités à se rendre dans son sein. On pense que son travail sera fait en quelques jours et que la discussion pourra commencer la semaine prochaine, lundi ou mardi.

Le *Constitutionnel* annonce que le Saint-Père vient d'adresser à la Diète une note, qui ne sera rendue publique que lorsque cette assemblée se réunira de nouveau.

Suivant la feuille parisienne, Pie IX se plaint dans cette note des sacriléges commis dans l'expédition fédérale, et du renvoi de plusieurs ordres religieux, dont l'existence en Suisse avait reçu la garantie du pacte.

Les lettres de Bombay vont jusqu'au 1er décembre, celles de Madras jusqu'au 20 novembre et celles de Calcutta jusqu'au 16 novembre. Ces lettres ne nous apprennent rien d'important.

Les nouvelles de la Chine sont très pacifiques. Les dispositions du peuple de Canton envers les négocians anglais sont plus que bienveillantes. Ils se sont promenés plusieurs fois dans la ville, en sont même sortis sans avoir été insultés. Le commerce aussi s'était un peu relevé. Des lettres arrivées de Borneo annoncent que les vaisseaux anglais dans cette station s'attendaient à être attaqués dans les premiers jours de l'année 1848 par les pirates de Sooloo.

Les lettres commerciales de l'Inde, en faisant allusion au contre-coup des faillites survenues dans la métropole, nous apprennent que tout se bornera aux quatre ou cinq faillites qui ont eu lieu.

D'après les dernières nouvelles du Mexique, le général Anaya a été nommé président ad interim et a été installé le 12. Cette élection a été vue de très-mauvais œil par le peuple.

Le congrès mexicain a nommé des commissaires chargés de négocier la paix, mais, à leur arrivée à Mexico, le commissaire américain, M. Trist, venait d'être rappelé, et comme le général Scott n'a pas les pouvoirs nécessaires pour traiter, il est probable que les commissaires se seront rendus aux Etats-Unis.

S'il en faut croire des lettres de Turin, le roi Charles-Albert aurait protesté contre l'occupation de Modène par les troupes autrichiennes.

Le gouvernement sarde vient d'accomplir une nouvelle réforme. Ce qu'il avait déjà fait pour la justice et l'administration, Charles-Albert l'a réalisé pour l'instruction publique.

A Rome, on attend de jour en jour le *motu proprio* concernant la nouvelle organisation du conseil des ministres.

Un projet d'emprunt a été soumis à l'examen de la section des finances de la consulte d'Etat.

M. Corboli-Bussi, plénipotentiaire du Saint-Père pour toutes les affaires de l'union douanière italienne, a reçu de Pie IX la mission de se rendre à Naples, pour négocier l'accession du gouvernement des Deux-Siciles à la ligue.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les envois de troupes autrichiennes en Italie continuent avec la plus grande activité. Trois régiments des frontières ont reçu l'ordre de partir pour cette destination. Le 48e régiment a déjà quitté Trieste, afin de renforcer l'armée d'occupation, et on a aussi dirigé vers l'Italie un train d'artillerie considérable.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 8 Janvier 1847. — (Représentation n° 85.)

LES HUGUENOTS,

grand-opéra en cinq actes.

On commencera à 6 heures et demie.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Vrijdag 7 Januarij 1848. (N° 26 in het abonnement.)

Tékéli of het beleg van Mongatz,

geschiedkundig tooneelspel in drie bedrijven, naar het Fransch. In vele jaren niet vertoond.

Gevolgd door :

Het Recept om zijne Dochter uit te huwelijken.

blijspel met zang in één bedrijf, naar het Fransch.

Aanvang ten half zeven ure.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

DIMANCHE, 9 JANVIER 1848.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.

CABINET POLYTECHNIQUE.

Entrée 49 cts. ; les Enfants 25 cts.

MM. FINN voulant que les habitants de cette ville profitent de leur Cabinet intéressant, ont *fait ce rabat de prix pour peu de jours.* Le Cabinet est ouvert journellement de midi jusqu'à 3 heures et de 6 à 9 heures du soir, au Salon SWITZAR.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 5 Janvier.

		Int.	Cours 4 janv.	Ouvert.	Ferm.
Pays-Bas	Dette active	2½	55⅛	54⅞	55
	Dito dito	3	66 13/16	66⅛	66 9/16
	Dito en liquidation	3	66⅝	66⅛	66 9/16
	Dito dito	4	84⅞	84 11/16	84⅝
	Dito des Indes	4	—	84½	—
	Syndicat	3½	—	—	—
	Dito	5½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	163	162⅝	162⅝
	Act. du lac de Harlem	5	—	200½	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104⅜	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103½	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	65	—
Russie	Certificats au dito	6	—	68½	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	94½	—
	Emprunt de 1840	4	—	86⅛	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	85½	—
	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	—	15⅜	—
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	11½	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	98½	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	24⅝	—

Bourse de Paris du 4 Janvier.

		Int.	Cours 3 janv.	Compt.	Fin courant.
France	Cinq pour cent		—	117	117 40
	Trois pour cent		—	75 20	75 30
	» » » nouveau		—	—	—
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 5 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 ⅛ A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 3 Janvier.

3 % Cons. 85 ½, ⅜. — 2 ½ % Holl. 54 ½, ⅜. — 4 % id. 85 ½. — Esp. 5 %. 18 ⅝, 29 ½. — 3 % 28 ⅝, 29 ½. — Portug. 4 % 23 ⅝, 24 ½.

Bourse de Vienne du 24 Décembre.

Métalliques, 5 % 104 ½. — Lots de fl. 500, 157 ½. — Lots de 250, 114 ½. — Actions de la Banque 1619.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Spui*, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonveld et Fils, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofdstraat*.